

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 595

présenté par
M. Dhuicq
-----**ARTICLE 9**

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alinéa contraire à la déontologie.